

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 11 avril 2006 à 19 h à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, toutes commissaires formant quorum, ainsi que Mme Karine Lefrançois, commissaire-parent.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj. et Yvan Binette, dir. serv. ress. mat.

---

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Rita-Thérèse Poisson.

Il est 19 h.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CE-060411-1335

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2006.

**Adopté**

**ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CE-060411-1336

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Nomination de gestionnaire : recommandations du comité de sélection;
5. Probation de gestionnaires;
6. Protocole d'entente avec la ville de Lorraine – adoption;
7. Travaux correctifs liés au flocage d'amiante – école Saint-Pierre : nomination de professionnels en architecture;
8. Travaux correctifs liés au flocage d'amiante – école Arthur-Vaillancourt : nomination de professionnels en architecture;
- 8.1 Retour sur la résolution n° CE-060124 1307;

9. Renouvellement de bail : locaux préfabriqués à l'école secondaire du Harfang;
10. Répertoire des professionnels en architecture et en ingénierie : invitation à s'inscrire;
11. Rôle du comité exécutif lors de l'expulsion d'un élève;
- 13.1 Travaux d'agrandissement à l'école des Érables;
- 13.2 Comité de travail;

**Adopté**

**HUIS CLOS**

Résolution n° CE-060411-1337

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 19 h 5.

**SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CE-060411-1338

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*DE REPRENDRE* les délibérations en séance publique.

**Adopté**

Il est 19 h 10.

**NOMINATION – DIRECTION ADJOINTE**

Résolution n° CE-060411-1339

*ATTENDU* l'avis du concours ayant trait au poste de direction adjointe au Centre de formation des Nouvelles-Technologies;

*ATTENDU* la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*DE NOMMER* Mme Suzanne Beaudet au poste de directrice adjointe au Centre de formation des Nouvelles-Technologies, et que la date de nomination soit déterminée par la direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, Mme Suzanne Beaudet sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

**Adopté**

## **PROBATION DE GESTIONNAIRES**

La direction générale dépose son rapport sur la probation de quatre gestionnaires. Elle indique que Mmes Lise Allaire-Gaulin, directrice, Centre de formation continue des Patriotes, Michèle Tessier, directrice, Service de la formation générale adulte et professionnelle, Anne-Lise Gravel, directrice, école secondaire Hubert-Maisonnette et M. Stéphane Bédard, directeur, Centre de formation professionnelle de l'automobile, ont accompli cette étape avec succès.

## **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE LORRAINE - ADOPTION**

Résolution n° CE-060411-1340

*ATTENDU* le Cadre d'élaboration des protocoles d'entente avec les partenaires du monde municipal, adopté par le conseil des commissaires après consultation des conseils d'établissements de l'ensemble des établissements (rés. n° CC-990622-376);

*ATTENDU* les principes mis de l'avant dans ce cadre, en particulier l'article 2.3 qui précise que « la Commission scolaire privilégie la signature d'ententes de réciprocité visant à favoriser l'échange de services entre les partenaires municipaux et la Commission scolaire, de façon à faire bénéficier l'autre partie des compétences, équipements ou services disponibles »;

*ATTENDU* l'article 2.6 de ce même cadre qui précise que « les échanges de services se font dans une perspective d'équité, en visant à équilibrer la valeur des services offerts de part et d'autre »;

*ATTENDU* que la Ville de Lorraine et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles possèdent des locaux et des équipements, dans le but de donner des services qui s'adressent à la population de la ville de Lorraine, dans le cadre de leur mandat respectif;

*ATTENDU* l'autorisation reçue du ministre de l'Éducation du Québec, datée du 6 mars 2003, pour la construction d'une école primaire à Lorraine, soit l'école du Ruisselet située au 65, boulevard Chambord;

*ATTENDU* qu'en vertu des orientations gouvernementales, le terrain à cet effet a été fourni à la Commission scolaire par la Ville de Lorraine (rés. n° CC-011010-1111);

*ATTENDU* qu'il est dans l'intérêt des deux parties et de la population qu'elles représentent d'échanger des services qui n'impliquent pas ou peu de déboursés directs, ce qui se traduit par une plus grande capacité d'accueil de la population et une économie appréciable pour les contribuables;

*ATTENDU* que les conseils d'établissement des écoles du Ruisselet, Le Carrefour et Le Tournesol ont démontré leur accord à la signature de ce protocole d'entente, par voie de résolution;

*ATTENDU* que l'utilisation des locaux ou des équipements doit être subordonnée aux priorités définies par chacune des parties;

*ATTENDU* qu'il doit exister une relation d'égalité dans les échanges de services entre les deux parties;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*D'ADOPTER* le protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Lorraine, relativement à l'échange de services et à l'utilisation des équipements communautaires situés sur le territoire de la ville de Lorraine, lequel est versé au répertoire sous la cote 137;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit document.

**Adopté**

**TRAVAUX CORRECTIFS LIÉS AU FLOCAGE D'AMIANTE – ÉCOLE SAINT-PIERRE**

Résolution n° CE-060411-1341

*ATTENDU* qu'il y a lieu d'effectuer des travaux correctifs liés au flocage d'amiante à l'école Saint-Pierre;

*ATTENDU* l'autorisation d'exécuter ces travaux, reçue du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 22 mars 2006;

*ATTENDU* que le projet est évalué à 86 485 \$;

*ATTENDU* que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme d'architecture pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE RETENIR* la firme François Grenon, architecte, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux correctifs liés au flocage d'amiante à l'école Saint-Pierre.

**Adopté**

**TRAVAUX CORRECTIFS LIÉS AU FLOCAGE D'AMIANTE – ÉCOLE ARTHUR-VAILLANCOURT**

Résolution n° CE-060411-1342

*ATTENDU* qu'il y a lieu d'effectuer des travaux correctifs liés au flocage d'amiante à l'école Arthur-Vaillancourt;

*ATTENDU* l'autorisation d'exécuter ces travaux, reçue du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 22 mars 2006;

*ATTENDU* que le projet est évalué à 197 294 \$;

*ATTENDU* que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme d'architecture pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

*DE RETENIR* la firme Bouré Therrien Architectes, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux correctifs liés au flocage d'amiante à l'école Arthur-Vaillancourt.

**Adopté**

**HUIS CLOS**

Résolution n° CE-060411-1343

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 19 h 20.

### **SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CE-060411-1344

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

*DE REPRENDRE* les délibérations en séance publique.

### **Adopté**

Il est 19 h 40.

### **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – DES PERSÉIDES**

Résolution n° CE-060411-1345

*ATTENDU* la résolution n° CE-060124-1307 sur l'appel d'offres de services professionnels, pour les travaux de réparation des fissures dans les murs et cloisons en blocs de béton à l'école des Perséides;

*ATTENDU* les nouvelles informations disponibles sur le projet à réaliser;

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE RESCINDER* à toutes fins que de droit la résolution n° CE-060124-1307.

### **Adopté**

### **FISSURES DANS LES MURS ET CLOISONS EN BLOCS DE BÉTON – DES PERSÉIDES**

Résolution n° CE-060411-1346

*ATTENDU* qu'il y a lieu de nommer des firmes d'architecture et d'ingénierie, pour les travaux de réparation des fissures dans les murs et cloisons en blocs de béton à l'école des Perséides;

*ATTENDU* l'instruction n° 73-0175 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'INVITER* les firmes suivantes à déposer leur offre de services professionnels, pour les travaux de réparation des fissures dans les murs et cloisons en blocs de béton à l'école des Perséides;

#### En architecture

- Le Groupe Coursol et Falardeau Architectes;
- Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes;
- Viau, Bergeron, Architectes;

#### En ingénierie

- Le Groupe Séguin experts-conseils inc.;
- Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.;
- CLA experts-conseils inc.

### **Adopté**

**RENOUVELLEMENT DE BAIL : LOCAUX PRÉFABRIQUÉS - ÉCOLE  
SECONDAIRE DU HARFANG**

Résolution n° CE-060411-1347

*ATTENDU* les besoins en espace pour la clientèle de l'école secondaire du Harfang;

*ATTENDU* que le bail actuel avec Trésec inc., pour les locaux préfabriqués situés à l'école secondaire du Harfang, vient à échéance le 30 juin 2006;

*ATTENDU* que le propriétaire accepte de renouveler le bail pour une période de un an, avec deux options de renouvellement d'une année additionnelle chacune;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

*DE RENOUELER* le bail avec Trésec inc. pour les locaux préfabriqués situés à l'école secondaire du Harfang, pour une période de un an débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et se terminant le 30 juin 2007, au coût de 66 433 \$ (taxes incluses), avec deux options de renouvellement d'une année additionnelle chacune, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008, au coût de 62 926 \$ (taxes incluses) et du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, au coût de 62 926 \$ (taxes incluses).

**Adopté**

**RÉPERTOIRE DES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN  
INGÉNIERIE**

Résolution n° CE-060411-1348

*ATTENDU* que, conformément aux dispositions de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01), le comité exécutif désire mettre à jour le répertoire des firmes de professionnels en architecture et en ingénierie;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

*DE SOLLICITER* par avis public les firmes de professionnels du territoire, afin de connaître celles qui désirent être inscrites au répertoire de la CSSMI.

**Adopté**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CE-060411-1349

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 20 h 20.

Rita-Thérèse Poisson, présidente

Michel Gratton, secrétaire général